

Économie et société en France de 1600 à 1715 (1^{er} semestre)

La question « Économie et société en France de 1600 à 1715 », déjà proposée au concours d'entrée en 2012 et en 2018, permettra aux candidats de se confronter à un sujet classique, bien balisé par de nombreux manuels et dictionnaires, mais qui continue à être étudié par les historiens. L'approche pourra s'appuyer sur les grandes thèses classiques d'histoire régionale pour aller vers les interprétations et les travaux les plus récents, mettant l'accent sur les sociétés urbaines, la diversité des acteurs, la complexité des hiérarchies sociales, et corrigeant finalement l'image d'une société figée. On n'attend pas des candidats une spécialisation dans les questions économiques mais une connaissance élémentaire des grands rythmes de l'économie et de ses crises, des mécanismes de production et de circulation de la richesse. Quelques notions de base sur la population et la démographie, la connaissance du territoire, des sociétés rurales et urbaines et de la diversité des modes de production et d'échanges, seront également nécessaires. De nombreux domaines ont fait l'objet d'études récentes permettant de mieux comprendre les structures de la France du XVII^e siècle : le monde de la finance, les officiers, l'impôt et sa perception, les différents types de noblesse, le rôle des femmes, pour n'en citer que quelques-uns. Une connaissance des différents types de sources sera également nécessaire, des grands types de documents d'archives aux sources imprimées. L'un des enjeux résidera enfin dans la maîtrise des définitions et de la distinction entre les catégories utilisées par les acteurs de l'époque et les concepts forgés par les historiens. La question est donc à la fois limitée et vaste, en raison de la bibliographie. Il va de soi que l'on n'attend pas des candidats des connaissances encyclopédiques, mais bien plutôt une connaissance synthétique et raisonnée des structures économiques et sociales de la France du XVII^e siècle, leur permettant de s'appuyer sur des exemples précis et situés.

Conseils de lecture :

- V. Milliot et P. Minard, *La France d'Ancien Régime*, Armand Colin, coll. Cursus, 2018.
- H. Duccini, *Histoire de la France au XVII^e siècle*, Armand Colin, coll. Cursus, 2002 (à trouver d'occasion)
- P. Goubert, *Louis XIV et vingt millions de Français*, Paris, Hachette 2010

L'Orient romain de 66 avant notre ère à 235 de notre ère (2^e semestre)

En 66, en vertu de la lex Manilia, proposée par le tribun de la plèbe Caius Manilius, Rome confie à Pompée un imperium extraordinaire en Asie Mineure, afin de défaire Mithridate VI, roi du Pont, qui s'opposait à elle. Au terme d'une campagne fulgurante qui conduit Pompée jusqu'au Caucase et à la mer Caspienne, l'imperator étend considérablement l'influence de Rome en Orient. Il réorganise les territoires et crée plusieurs provinces. L'année 64 avant notre ère marque ainsi la création de la province romaine de Syrie et la désagrégation de l'Empire séleucide. En 61 avant notre ère, le troisième triomphe de Pompée célèbre à la fois sa victoire sur la piraterie endémique en Méditerranée orientale, la conquête de nouvelles provinces et l'allégeance de plusieurs peuples entrés dans l'orbite de Rome au cours des opérations militaires menées par l'imperator. Cependant, l'Orient romain est loin de former un tout homogène. L'organisation mise en place par Pompée associe des territoires directement administrés par le pouvoir romain et des territoires qui conservent leur autonomie tout en étant soumis à Rome. Il s'agira d'étudier la progressive intégration, selon des modalités et des rythmes différents, des territoires, des États, des royaumes ou des peuples restés autonomes, au sein d'un monde romain lui-même affecté par des transformations politiques de grande ampleur. Après les épisodes sanglants des guerres civiles, la dérégulation de la compétition aristocratique et les rivalités de pouvoir sans précédent

entre imperatores, Auguste (27 avant notre ère - 14 de notre ère) impose progressivement le régime du Principat, fondé sur la centralité de la personne du Princeps et sur l'idéal d'un retour à l'ordre incarné par la Pax romana et la Pax deorum. Deux thèmes majeurs sous-tendent la question au programme. Loin d'être linéaire, l'histoire de l'Orient romain se caractérise par la construction progressive d'un territoire provincial et le développement contrasté de l'influence romaine – et c'est sur ce développement et ses modalités que l'on mettra l'accent. La prise en compte des sources favorables à Rome ne doit pas occulter le caractère multiculturel des populations concernées et les relations complexes voire conflictuelles qui s'instaurent avec les pouvoirs locaux (les élites judéennes par exemple). Quels ont été les effets de la conquête et de la domination romaine sur la mosaïque de peuples concernés ? Comment s'affirme la domination de Rome sur ces territoires ? Quels ont été les facteurs d'adhésion et les sources de conflits ? Il s'agira aussi d'examiner plus précisément ce qu'il advient des cités grecques à la fin de l'époque hellénistique 2 et sous la domination de Rome. Peut-on parler d'une exploitation des cités par Rome dans le cadre provincial ? Quelles compétences les cités conservent-elles ? Hors des cités, comment les campagnes se transforment-elles ? Comment interpréter le phénomène dit de « poliadisation » 1 ? Le programme se clôt en 235, à la mort de Sévère Alexandre, dernier représentant de la dynastie instaurée par Septime Sévère. Sous les Sévères, l'Empire romain occupe un très vaste espace, en conséquence des conquêtes effectuées en Afrique et en Mésopotamie notamment. L'Orient romain et en particulier la Syrie occupent une place à part dans le dispositif impérial en raison de la victoire du fondateur de la dynastie, Septime Sévère, sur son adversaire Pescennius Niger en 194. À l'issue de cette victoire, l'imperator obtient le ralliement de l'Égypte, de l'Arabie et de la Syrie. D'autre part, des liens étroits sont établis entre le premier des Sévères et les élites de Syrie du fait que Septime Sévère se marie en secondes noces (en 187) avec Julia Domna, fille du grandprêtre d'Émèse (Syrie), dont il a deux fils, Caracalla et Géta. L'influence croissante des « princesses syriennes » à la cour des Sévères est notable, jusque dans l'accession au pouvoir des deux derniers empereurs de la dynastie (Élagabal et Sévère Alexandre). En 235, fait sans précédent, Maximin est le premier Auguste originaire d'Illyrie. Il arrive au pouvoir à la suite d'un complot à l'occasion duquel l'empereur et sa mère sont assassinés. C'est la deuxième fois qu'un chevalier arrive au commandement suprême de l'Empire. L'accession au pouvoir de Maximin entérine aussi le rôle essentiel de l'armée dans la nomination des empereurs et la promotion des officiers en son sein. Entre 235 et 268, tous les empereurs meurent de mort violente (sauf deux, sans doute morts des suites d'épidémies). La fin de la dynastie des Sévères ouvre donc une période de relative anarchie politique et il semble raisonnable de clore la question au programme à cette date. Dans le cadre de la question proposée au concours, on entendra par Orient romain les territoires rentrés progressivement dans l'orbite de Rome à partir des conquêtes de Pompée de 66 avant notre ère, soit les espaces qui s'étendent de l'Anatolie à l'Égypte et sont en contact avec l'Empire parthe (puis sassanide à partir de 224) et la péninsule Arabique. La Grèce continue de jouer un rôle à part dans l'imaginaire romain et ne saurait être négligée, mais on n'omettra pas de mettre l'accent sur certains espaces (Asie Mineure, Syrie et Phénicie, Palestine) pour lesquels l'historiographie a été renouvelée. Il s'agit pour l'essentiel de la partie hellénophone de l'empire, même si d'autres langues coexistent avec le grec, au Levant notamment : le latin et des langues sémitiques. L'histoire des transformations politiques et institutionnelles de Rome n'est pas au cœur du programme. En revanche, il sera attendu des candidats et des candidates qu'ils maîtrisent la chronologie générale des dynasties impériales et les évolutions 1 Au sujet de ce « néologisme disgracieux », se reporter à SARTRE M., *L'Anatolie hellénistique de l'Égée au Caucase*, Paris, 2003, p. 11 et n. 15. 3 territoriales, politiques, militaires, économiques, culturelles et religieuses des espaces au programme, sans adopter un point de vue romano-centré. Les candidats et les candidates sont invités à mobiliser toutes les sources disponibles dans leur diversité, textuelles (sources historiques, littéraires, juridiques, épigraphiques...) et matérielles (sources iconographiques, numismatiques, archéologiques...).

Conseil de lecture :

- P. Faure, N. Tran, C. Virlovet., *Rome, cité universelle. De César à Caracalla. 70 av. J.-C.-212 apr. J.-C.*, Paris, 2018. (lecture non prioritaire)